

Réponses aux questions non traitées en séance

Distribution préventive de comprimés d'iode stable

Nicolas REGNY (Ministère de l'Intérieur)

Pourquoi ne pas faire une distribution en mairie pour être sûr que les citoyens impactés ont bien reçus leur boîte ? Cela semble plus fiable.

Le comprimé d'iodure de potassium est un médicament et sa distribution ne peut dès lors être assurée que par l'intermédiaire d'un pharmacien.

Comment fait-on pour zones transfrontalières ?

L'organisation de la distribution préventive d'iode fait l'objet d'une instruction interministérielle applicable uniquement en France.

Chaque État est souverain dans l'organisation de sa réponse face à une crise nucléaire et est, à ce titre, en relation avec l'exploitant.

Pourquoi le refus persistant du ministère de la santé à utiliser la carte vitale pour récupérer les comprimés d'iode ?

Tout d'abord, le principe retenu a été de simplifier au maximum la distribution : aucun justificatif à fournir aux pharmaciens pour obtenir des comprimés.

Concernant l'usage de la carte vitale, cette hypothèse a été instruite en lien avec les services de l'assurance maladie et l'ordre des pharmaciens. Elle n'a cependant pas été retenue car la prise en charge de la dispensation du médicament par la sécurité sociale n'est pas pertinente dans le cadre des campagnes de distribution préventive d'iode stable dont le coût et l'organisation incombe aux exploitants nucléaires. Cette distribution n'est pas du ressort de la sécurité sociale.

Si à terme les distributions se font sur le temps long, en continu, cela pose la question de la communication. Qui va la faire et qui va payer ?

Les frais afférents à la distribution et à la communication des comprimés d'iode sont à la charge de l'exploitant et ce quel que soit le mode de distribution retenu ou la périodicité.

Pouvons-nous avoir la cartographie des pharmacies partenaires ?

Cette cartographie est disponible sur le site du ministère de la Santé :

<https://www.sante.fr/campagne-distribution-iode>

Table ronde 1 : Nucléaire et territoire : comment susciter l'engagement ?

Carole Baudouin (EDF)

Quel est le niveau d'implication et de participation des salariés (statutaires et sous-traitants) du nucléaire dans l'information des populations ? Sont-ils ou peuvent-ils être impliqués ? Peut-être via les organisations syndicales.

Sur chaque centrale nucléaire, EDF a mis en place un dispositif de salariés ambassadeurs qui partagent de l'information sur le fonctionnement de la centrale vers le public externe. Des salariés sont régulièrement mobilisés pour faire visiter leur site lors des journées du patrimoine par exemple.